

COMPTE-RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Odile HAGEMANN, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte-rendu de la séance du 29 juin 2017
- Renouvelle la concession de passage entre la commune de Fontaine-les-Luxeuil et la SNCF au lieudit « La Gare », parcelle forestière n° 24, cadastrée n° 789, pour une durée de 9 ans. Celle-ci commence rétroactivement, le 11 février 2016 et moyennant une redevance annuelle de 200 euros, qui sera indexée de 1.5 % chaque année
- Accorde un délai de 3 ans aux propriétaires pour la mise en conformité de leurs branchements eaux usées et/ou pluviales. Indique que les frais des contre-visites seront à la charge de la commune
- Souscrit les contrats d'assurances VILLASUR pour un montant annuel de 6 362 € TTC et CONDUIRE pour un montant annuel de 2 448.24 € TTC auprès de Groupama
- Décide de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité et de s'engager dans une démarche structurée de prévention des risques professionnels
- Retient l'entreprise Finalys Environnement pour la reprise des concessions funéraires en état d'abandon, pour la première tranche des travaux s'élevant à 18 752 € HT
- Les travaux pour l'accessibilité de l'Eglise, seront réalisés par les employés et à l'occasion de la Journée Citoyenne en mai 2018. Le chantier sera piloté par M. Robert RONDEY
- Accepte la modification du dossier technique relatif à l'implantation d'une antenne FREE Mobile dans une parcelle forestière de la commune, avec 2 voix contre. La hauteur du pylône sera de 35 mètres au lieu de 30 mètres prévu initialement
- Supprime un emploi d'adjoint technique de 25 heures hebdomadaires et créé un emploi de 19 heures hebdomadaires à compter du 1.11.2017
- Soutient les territoires sinistrés par l'ouragan Irma en faisant un don financier de 500 € à la Croix Rouge, avec une abstention
- Décide de louer une pièce supplémentaire à M. Alain JOLY, apiculteur, installé dans l'ancienne école maternelle, afin de développer une activité de vente de matériel et équipements pour les apiculteurs. Fixe le loyer à 250 € la 1^{ère} année et 300 € la 2^{ème} année, hors charges, révisable tous les trois ans à la date anniversaire du bail en fonction des variations de l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. Précise que le montant de la provision pour charges est fixé à 75 euros et sera ajusté en fonction du montant

réel des charges acquittées au cours de l'année précédente. Dit qu'un avenant au bail sera effectué à compter du 1^{er} novembre 2017

- Donne un accord de principe sur le projet de location de l'ancien bureau de Poste
- Adhère au principe de la manifestation nationale « Le Jour de la Nuit », le 14 octobre 2017
- Donne un accord de principe sur le rachat des logements communaux rue des Genêts, à la condition de garder la locataire occupante

Fait à Fontaine-les-Luxeuil, le 29 septembre 2017

Le Premier Adjoint
Christian RIONDEL